



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Useldange, le 29 mai 2018

### Nouvelle structure à Useldange pour personnes avec un handicap psychique

En date du 29 mai 2018, l'entité *De Park* du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) a célébré la fin des travaux de gros œuvre de son nouveau bâtiment à Useldange. Cette nouvelle structure permettra d'accueillir 34 personnes présentant un handicap psychique.

Lors de la fête du bouquet, Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration a insisté sur la nécessité de cette nouvelle offre. « La création de cette structure répond à un réel besoin, » a affirmé le ministre. « En effet, malgré nos efforts, il existe toujours trop peu de structures d'encadrement et d'hébergement pour des personnes en situation de handicap psychique au Luxembourg. »

Les chiffres sont clairs. Jean Feith, directeur Accueil et Hébergement au CHNP, explique : « Actuellement, environ 50 personnes souffrant d'un handicap psychique chronique occupent des lits hospitaliers. Vu leur âge, leur fragilité, leur manque d'autonomie et leur besoin d'encadrement 24h/24, ces personnes ne peuvent pas être intégrées dans d'autres structures existantes. »

En effet, quand une maladie psychique devient chronique, les personnes concernées sont limitées dans leur participation à la vie sociale et l'évolution de la maladie se traduit par l'installation progressive d'un handicap. Ces personnes, pour lesquelles une prise en charge est sans visée thérapeutique, n'ont alors plus leur place dans un hôpital.

« La nouvelle structure à Useldange permettra ainsi d'offrir des services mieux adaptés aux besoins spécifiques de cette population. » a souligné la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, lors de son discours. « Notre politique de santé se doit ainsi de mettre en place les conditions-cadre afin que les personnes souffrant d'un handicap psychique puissent bénéficier de la meilleure qualité de vie, en bonne santé et de manière autonome. »

Construit sur 3 étages, le nouveau bâtiment offrira une surface utile de 1700m<sup>2</sup> avec 34 chambres individuelles. Le budget investi s'élève à 8 millions d'euros. La mise en service est prévue pour l'automne 2019.

*Communiqué par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le ministère de la Santé et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique*

---

### L'entité *De Park* en quelques mots

*De Park* est un centre de soins et d'accompagnement socio-pédagogique pour les personnes présentant un handicap mental. Ce centre propose une offre thérapeutique très étendue, incluant notamment la thérapie sociale et artistique, la réhabilitation ergothérapeutique ou encore les activités physiothérapeutiques.

Les structures d'hébergement de l'entité *De Park* – ou «service handicap mental» – sont actuellement réparties sur trois pavillons spacieux dans le parc du CHNP, quatre appartements et une maison de maître intégrés dans la commune. L'encadrement est spécifiquement adapté aux besoins des résidents. Les participants aux activités de jour sont encadrés dans six groupes différents dont les activités sont adaptées aux

besoins spécifiques des différents degrés du handicap. Les équipes de cette entité sont en mesure de réagir professionnellement et rapidement à toute situation d'encadrement et d'accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique d'une personne handicapée mentale, avec ou sans problème d'adaptation, tout en tenant compte des besoins spécifiques de son degré de handicap.

*De Park* est surtout et avant tout un lieu de vie dont l'objectif premier est l'épanouissement et le bien-être de ses résidents. Un autre but est de permettre à chaque résident/client d'acquérir une autonomie maximale en l'intégrant de manière active dans une structure sociale basée sur le respect et la tolérance.

---

## LE CHNP

Fort d'une expérience de plus de 160 ans, le CHNP est spécialisé dans le traitement des maladies psychiques. Afin d'offrir une qualité de vie optimale à ses patients et résidents, le CHNP vise dans sa mission la réhabilitation de chaque personne et, dans toute la mesure du possible, sa réinsertion dans la société. Le CHNP est structuré en 3 entités, chacune étant spécialement dédiée à un type de population:

- la **Rehaklinik** pour les activités cliniques de réhabilitation psychiatrique;
- le **Centre Pontalize** pour les activités de soins et d'accompagnement des personnes âgées;
- **De Park** pour les activités de soins et d'accompagnement sociopédagogique des personnes en situation de handicap.

Dans un souci permanent de qualité, le CHNP place le patient et résident au centre de ses préoccupations et défend le principe de l'égalité dans la différence.

---

## CONTACTS PRESSE

Ricardo J. Tavares  
**Responsable Communication**  
ricardo.tavares@chnp.lu  
Tél. : (+352) 2682 2638  
Fax : (+352) 2682 4955

**CHNP**  
17, Avenue des Alliés  
BP 111  
L-9002 Ettelbruck  
[www.chnp.lu](http://www.chnp.lu)

Stéphanie Goerens  
**Responsable Communication et Relations Presse**  
stephanie.goerens@fm.etat.lu  
Tél. : (+352) 247-86530  
GSM : (+352) 621 460 393  
Fax : (+352) 247-86570

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
**Ministère de la Famille, de l'Intégration et  
à la Grande Région**  
12-14, avenue Émile Reuter  
L-2420 Luxembourg  
[www.gouvernement.lu/mfamigr](http://www.gouvernement.lu/mfamigr)

Monique Putz  
**Chargée de communication/Relations publiques**  
Tél. : (+352) 247-85624  
GSM : (+352) 621 569 285

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
**Ministère de la Santé**  
Villa Louvigny – Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg  
[www.ms.public.lu](http://www.ms.public.lu) – [www.santé.lu](http://www.santé.lu)

---